



FLASH INFO SCPN du 15 novembre 2016

« Cycles et temps de travail : que l'échelon central prenne ses responsabilités ! »

Cher(e)s collègues,

Depuis plusieurs mois, le SCPN n'a eu de cesse d'alerter l'administration (DRCPN et DGPN notamment) sur les conséquences potentiellement explosives des orientations prises sur deux dossiers éminemment stratégiques : la question du temps de travail où s'exerce une forte pression normative européenne (et où se posent des enjeux de santé au travail que nous ne négligeons pas), et la réforme des cycles et horaires de travail qui - s'ils font l'objet d'une mise en œuvre trop précipitée - vont déstabiliser les services à un moment où charge opérationnelle et crispations n'ont jamais été aussi marquées.

Au gré des réunions préparatoires comme des différents comités techniques, nous avons été trop souvent les seuls à soulever la question de la faisabilité effective des mesures envisagées, en termes de service rendu à la population notamment.

C'est ainsi que nous avons refusé de voter la réforme de la DCSP, tout comme la transposition de la directive européenne sur l'aménagement du temps de travail (donnant lieu à un décret relatif aux garanties minimales de durée du travail et de repos applicables aux personnels de la police nationale), et les nouveaux cycles de travail intégrés à l'IGOT.

Notre voix a malheureusement peu porté dans des instances où les organisations syndicales majoritaires du CEA ont emporté les votes, SGP Force ouvrière revendiquant bruyamment la paternité du « vendredi fort » qui devrait être généralisé à tout prix selon eux, et le SCSi - à l'origine du contentieux devant les instances européennes - assumant une posture plus « fonctionnarisante » que policière sur la question du temps de travail... sans se préoccuper le moins du monde de la faisabilité et de l'impact en termes de responsabilité des chefs de service.

En présence d'enjeux aussi majeurs pour notre institution, et vu l'impossibilité pratique où sont les chefs de service de conduire dans des conditions décentes ces révolutions simultanées, nous avons en dernier recours saisi personnellement le ministre d'une demande de report à septembre prochain de toute réforme en cours, alors que doit se tenir une réunion d'arbitrage ministériel à ce sujet.

Nous vous tiendrons informés de l'issue de cette étape fondamentale.

Avec l'assurance de notre parfaite détermination à faire entendre les priorités des chefs de Police, dans une approche réaliste et équilibrée des attentes légitimes de tous les personnels comme de l'intérêt du service public de la sécurité.

Le secrétariat général du SCPN

Céline BERTHON
Richard THERY
Jean-Luc TALTAVULL